



## Communiqué

### **Au sujet du système de qualification et de classification des laboratoires de bâtiment et de travaux publics**

Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique informe le public que les deux arrêtés n°2523-13 et n°2524-13 d'application du décret n° 2-01-437 (19 septembre 2001) instituant, pour la passation des marchés pour le compte de l'Etat, un système de qualification et de classification des laboratoires de bâtiment et de travaux publics, ont été publiés au bulletin officiel du 17 octobre 2013.

